

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL248

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 2

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer à la troisième occurrence du mot :

« ou »

le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.